

# Administration de crème solaire



L'été est arrivé avec tous les plaisirs des activités de plein air. Il est donc important de bien protéger les enfants contre les rayons nocifs du soleil.

La crème solaire peut, comme d'autres produits pharmaceutiques, causer une allergie. Nous demandons donc aux parents de signer une autorisation pour l'administration du produit.

Dans le souci d'aider les familles à organiser la journée, la Garderie La Farandole peut fournir la crème solaire.

	Enfant présent jusqu'au 30 juin	Enfant présent jusqu'au 31 juillet
5 jours par semaine	10\$	14\$
3 jours par semaine	7\$	12\$
2 jours par semaine	5\$	10\$

. La Garderie La Farandole offre la crème solaire de marque **Ombrelle pour enfants à FPS 30**. Cette crème est reconnue par l'Association Canadienne de Dermatologie.

Merci de compléter le formulaire d'autorisation ci-dessous et de le remettre le plus rapidement possible à la garderie.

Doina Iliescu  
Directrice Générale

## Ce qu'il faut savoir

- Aucune crème solaire ne peut être appliquée sur les enfants de moins de 6 mois.
- La crème solaire ne doit pas contenir de PABA.
- La crème solaire doit avoir un facteur de protection solaire (FPS) de 15 ou plus.
- La crème solaire doit être testée sur une petite partie de la peau, de préférence sur la partie interne de l'avant-bras.
- Le produit doit être du genre lait ou crème car d'autres produits peuvent contenir de l'alcool et irriter la peau.

## Formulaire d'autorisation pour la crème solaire

J'autorise la Garderie La Farandole à administrer, conformément au présent mode d'utilisation, la crème solaire vendue sous le nom commercial : OMBRELLE.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Durée de validité de l'autorisation : \_\_\_\_\_

Signature du parent/tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_